

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité
La Grande Arche - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 21 22

Le réseau Natura 2000 en France



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

© M. Philipps

Pic noir



Le réseau Natura 2000 en France

Crédits photos couverture :

Chouette hulotte © E. Barbelette - LPO

Dunes © M. Heuver

Visite de terrain à Fontainebleau © L. Mignaux - MEEDDAT

Angélique à fruits variables © F. Blanchard - CB Sud-Atlantique



Sommaire

La biodiversité : un enjeu majeur du XXI ^e siècle	4
Qu'est-ce que Natura 2000 ?	6
Natura 2000 en Europe	8
Les chiffres clés	10
Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?	12
La France : un patrimoine naturel d'exception	14
La mer, un immense réservoir de biodiversité	16
Des espèces emblématiques animales et végétales	18
Des espèces emblématiques d'oiseaux	20
Des acteurs témoignent	22
Natura 2000 en France, une démarche concertée et contractuelle	24
Concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement	26
Une première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	28
Vallées de la Loire et de l'Allier	30
Trégor-Goëlo	32
La Crau	34
Vosges du Nord	36
Massif de Madres-Coronat	38
Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	40
Le projet européen LIFE "Nature et Territoires en région Rhône-Alpes"	42
Etat du réseau et perspectives	44
Pilotage national, régional, local	46

La biodiversité

Un enjeu majeur du XXI^e siècle

La biodiversité est constituée de l'ensemble des espèces vivantes (diversité spécifique), de leur patrimoine génétique (diversité génétique), des habitats (diversité des écosystèmes) et des paysages. Par des relations de compétition, de prédation ou de coopération, tels les maillons d'une chaîne infinie, chacun vit en interdépendance. On estime entre 6 et 30 millions le nombre d'espèces vivant sur notre planète, 70 à 95 % d'entre elles nous sont encore inconnues.

Lorsqu'un élément d'un milieu donné tend à disparaître, il est progressivement remplacé par un autre. Or, ce processus de renouvellement est d'une extrême lenteur. On le chiffre en millions d'années. On estime aujourd'hui que 50 à 100 000 espèces disparaissent chaque année. Ce rythme est de 100 à 1 000 fois supérieur à celui du rythme naturel. C'est ainsi que 10 à 50% des espèces pourraient disparaître avant la fin du XXI^e siècle.

Les écosystèmes sont eux aussi en forte régression : au niveau mondial, 6 millions d'hectares de forêts primaires sont perdus chaque année depuis 2000, la superficie des récifs coralliens sains des Caraïbes a décliné en moyenne de 10% par décennie depuis 30 ans, 35% des mangroves mondiales ont été perdues depuis 20 ans, 10 à 20% des écosystèmes prairiaux et forestiers naturels devraient être convertis à d'autres usages d'ici 2050.

La destruction et la fragmentation des habitats naturels, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces et la modification du climat, dont l'homme est en partie



© O. Brosseau - MEEEDDAT



© D.R.

responsable, sont les causes principales de cette perte de la biodiversité. Si le phénomène n'est pas enrayeré dès aujourd'hui, les dégâts seront irréversibles et les possibilités d'un développement durable de l'humanité gravement compromises. Certains choix de société modifient les cycles naturels et fragilisent l'environnement alors même que la biodiversité est un enjeu vital par les biens et services qu'elle procure à l'humanité. L'homme, partie intégrante des écosystèmes de la planète, doit préserver la diversité du vivant pour des raisons éthiques, culturelles, économiques et de santé humaine.

La biodiversité est indispensable aux grands équilibres écologiques, lesquels vont jouer un rôle déterminant dans la disponibilité des éléments essentiels à la vie : la nourriture, l'eau et l'air.

La demande alimentaire devrait doubler à l'horizon 2050 et seul un large éventail génétique d'espèces :

- contribuera à la pérennité et à la création de nouveaux produits alimentaires ;

- permettra de faire face aux changements climatiques et aux maladies ;
- favorisera la régénération, la décomposition et l'aération des sols.

La biodiversité permet entre autres :

- de disposer de matières premières et de ressources naturelles sans avoir recours à des processus de fabrication artificiels et onéreux ;
- de disposer d'un immense gisement de molécules indispensables à la fabrication actuelle ou future de substances pharmacologiques ;
- de disposer d'une source de devises vitale pour certains pays par le biais du tourisme.

Sur le plan éthique, parce que personne ne peut prévoir les besoins de demain, préserver la biodiversité est tout simplement un devoir envers les générations futures.

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le plus grand réseau européen de sites protégés



© Bretagne vivante

Le réseau **Natura 2000** est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie **la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable** qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Depuis les années 1970, la préservation de la biodiversité et des habitats naturels est devenue une préoccupation majeure de la politique environnementale de l'Union européenne. Deux dispositifs fondamentaux ont été mis en place :

les directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

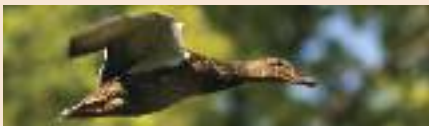
L'originalité de Natura 2000 repose sur :

- La création d'un **maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen** pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays : en effet, la préservation à long terme d'espèces ou d'habitats nécessite une prise en compte globale des territoires à protéger. Il est par exemple important que soit préservé l'ensemble des habitats fréquentés par certains oiseaux migrateurs dont les déplacements dépassent souvent le cadre des frontières.
- **La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques** : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine. La sauvegarde des sites désignés peut nécessiter le maintien, voire le développement d'activités (agriculture, élevage...) dont dépend la préservation des sites. C'est par exemple le cas de certaines prairies en friche sur lesquelles

Deux directives européennes ont pour objectifs la préservation des espèces végétales et animales et des habitats naturels au sein de l'Union européenne :

La directive « Oiseaux »

adoptée en 1979, vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.



© D.R.

La directive « Habitats Faune Flore »

adoptée en 1992, établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.

Ces deux directives comportent chacune deux volets :

- l'un consacré à la **protection des espèces, sur tout le territoire** des Etats de l'Union (à l'exclusion de l'outre-mer) ;
- l'autre visant à la mise en place d'un réseau européen de sites, appelé **réseau Natura 2000**, dans lequel la préservation ou la restauration des habitats et des espèces sera assurée, tout en prenant en compte les activités socio-économiques.

on va inciter les agriculteurs à réintroduire le pâturage pour éviter la disparition d'espèces inféodées aux espaces ouverts.

- **La participation active de l'ensemble des acteurs locaux** : afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, la France a choisi la concertation pour mettre en œuvre cette démarche. Citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont largement associés à la gestion de chaque site.

Au sein de l'Europe à 27, près de 5 000 sites Natura 2000 ont été classés Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS) et près de 22 000 sites ont été proposés au titre de la directive « Habitats Faune Flore » pour devenir des zones spéciales de conservation (ZSC).

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 740 sites (380 sites au titre de la directive « Oiseaux » et 1 360 sites au titre de la directive « Habitats Faune Flore ») s'étendant sur **6,9 millions d'hectares terrestres** (soit 12,5 % du territoire) et **3,1 millions d'hectares d'espaces marins**.

Natura 2000 en Europe

Des situations diversifiées



Bécasseau variable

© T. Degen - MEEDDAT

La situation de chaque pays européen au regard du programme Natura 2000 est assez diversifiée dans la mesure où l'Union européenne n'impose pas d'objectif en terme de superficie. Chaque pays établit son propre mode de désignation et de gestion des sites.

Les Etats, à l'issue d'évaluations scientifiques et de concertations locales, établissent des propositions de sites incluant obligatoirement des habitats et des espèces rares, menacées ou emblématiques des directives « Oiseaux » et « Habitat Faune Flore ». Après acceptation par la commission européenne, les périmètres désignés deviennent des sites Natura 2000.

Si l'on prend le cas de l'Etat fédéral allemand, chaque Land adopte son propre mode de mise en œuvre des objectifs Natura 2000. Certains vont établir des normes de gestion homogènes, à l'instar de la France, d'autres, tel le Land de Rhénanie-Palatinat, élaborent des plans de gestion « sur mesure » pour chaque zone afin de privilégier le volontariat et le dialogue avec les acteurs locaux. Si ce mode de gestion, respectueux des modes d'utilisation, est particulièrement porteur pour les zones agraires, il peut cependant s'avérer insuffisant pour les espaces naturels.

A l'inverse, en Wallonie (Belgique), la sélection des sites s'est opérée sur la seule présence d'habitats ou d'espèces communautaires ; l'identification et l'incitation à collaborer avec les acteurs locaux intervenant dans un second temps, à travers des commissions de conservation des sites dont le rôle consiste à donner un avis sur la gestion des sites Natura 2000.

Au Royaume-Uni, davantage engagé dans une logique législative, les deux directives se sont d'abord traduites par des lois spécifiques interdisant de mettre en péril les espèces ou les habitats

d'intérêt communautaire (interdiction de tuer certaines espèces, limitation des permis de construire...). Le ministère chargé de l'environnement s'assure de la cohérence de toutes les politiques de protection du patrimoine naturel en s'appuyant sur l'action d'agences de

conservation locales. Ces dernières ont défini le périmètre des sites protégés et sont garantes sur le terrain de leur bonne gestion en concertation avec l'Etat, les associations et les usagers.

Tableau du nombre de sites avec superficie par pays

Pays	ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE (ZPS) Directive Oiseaux					SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC) Directive Habitats					Pays
	Nombre de sites	Superficie (km²)	Superficie moyenne (km²)	Nombre de sites Natura 2000	Superficie moyenne (km²)	Nombre de sites Natura 2000	Superficie moyenne (km²)	Nombre de sites Natura 2000	Superficie moyenne (km²)		
ALLEMAGNE	104	1318	12,7	4	74	38	1347	35,4	3	77	ALLEMAGNE
AUTRICHE	36	1207	33,5	3	9	38	1207	31,8	3	104	AUTRICHE
BELGIQUE	11	819	74,5	-	-	99	756	7,6	-	-	BELGIQUE
BULGARIE	11	478	43,5	38	3121	34	178	5,2	8	209	BULGARIE
DANEMARK	36	612	17,0	1	21	347	428	12,3	6	103	DANEMARK
ESPAGNE	61	1402	23,0	26	661	31	146	4,7	6	137	ESPAGNE
FINLANDE	11	141	12,8	16	61	13	142	10,9	12	136	FINLANDE
FRANCE	131	1210	9,2	18	17	208	2197	10,6	10	148	FRANCE
GRÈCE	38	3175	83,6	35	711	140	1073	7,7	30	170	GRÈCE
IRLANDE	39	4174	107,0	42	120	133	4178	31,4	90	100	IRLANDE
ITALIE	103	2101	20,4	3	231	120	4103	34,2	60	234	ITALIE
LITUANIE	7	242	34,6	1	21	36	711	19,8	6	61	LITUANIE
LATVIE	36	119	3,3	4	54	31	166	5,4	6	95	LETTONIE
LÉTTONIE	11	104	9,5	1	11	31	688	22,2	2	171	LÉTTONIE
LUXEMBOURG	1	18	18,0	-	-	6	209	34,8	-	-	LUXEMBOURG
HONGRIE	35	1118	32,0	-	-	47	1107	23,6	-	-	HONGRIE
IRLANDE	11	11	1,0	1	1	27	46	1,7	6	61	IRLANDE
ROUMANIE	77	1018	13,2	1	40	11	718	65,3	6	103	ROUMANIE
ALLEMAGNE	36	1118	31,1	-	-	36	688	19,1	-	-	ALLEMAGNE
ESPAGNE	6	610	101,7	4	64	34	2108	61,9	6	11	ESPAGNE
PORTUGAL	41	114	2,8	5	62	14	648	46,3	24	36	PORTUGAL
ROYAUME-UNI	3	6	2,0	6	6	26	663	25,5	6	100	ROYAUME-UNI
SLOVÉNIE	11	410	37,3	1	1	30	103	3,4	1	11	SLOVÉNIE
SLOVAQUIE	31	1104	35,6	-	-	30	174	5,8	-	-	SLOVAQUIE
ESPAGNE	46	304	6,6	36	107	110	410	3,7	36	146	ESPAGNE
ROYAUME-UNI	34	1102	32,4	11	10	11	4102	37,3	22	114	ROYAUME-UNI
ROYAUME-UNI	11	11	1,0	1	1	11	11	1,0	1	11	ROYAUME-UNI
TOTAL	403	4837	12,0	48	632	2144	6879	32,1	130	110	TOTAL

Source : DG Environnement - Février 2008

Les chiffres clés

au 01.01.2009

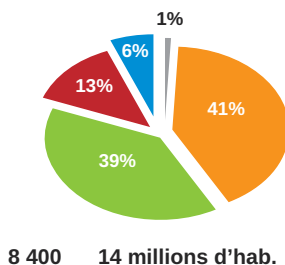
Constitution du réseau

Les habitats, les espèces d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de sites Natura 2000 en France

. Oiseaux	274
. Espèces animales (mammifères, reptiles, batraciens, insectes...)	95
. Espèces végétales	62
. Habitats naturels	131

La structure du réseau terrestre (données IFEN mai 2007)

- Territoires agricoles
- Forêts
- Landes, milieux ouverts
- Zones humides et surfaces en eau (hors marin)
- Territoires artificialisés



La structure communale

Nombre de communes

(qui ont plus de 5% de leur territoire sur un site Natura 2000)

8 400 14 millions d'hab.

Gestion du réseau

Les documents d'objectifs (DOCOB)

opérationnels	831	en cours	458
---------------	-----	----------	-----

La contractualisation

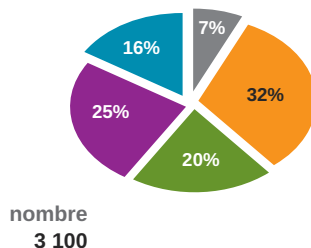
Les contrats Natura 2000 (hors milieux agricoles)

. 2006	nombre	260	montant	7,3 M€
. 2007	nombre	200	montant	6,13 M€

Montant moyen = 27 600 €

Les bénéficiaires des contrats Natura 2000

- Collectivités territoriales
- Propriétaires
- Associations
- Etablissements publics
- Sociétés



Les mesures agroenvironnementales

CAD Natura 2000 (2003 - 2006)

nombre
3 100



© D.R.

© D.R.

© DIREN - Limousin

Sites Natura 2000 terrestre

1 740

12,5 %

6,9 millions d'ha

du territoire terrestre

Zones de protection spéciale (ZPS)

380

4,3 millions d'ha

"Directive Oiseaux"

Sites d'importance communautaire (SIC)

1 360

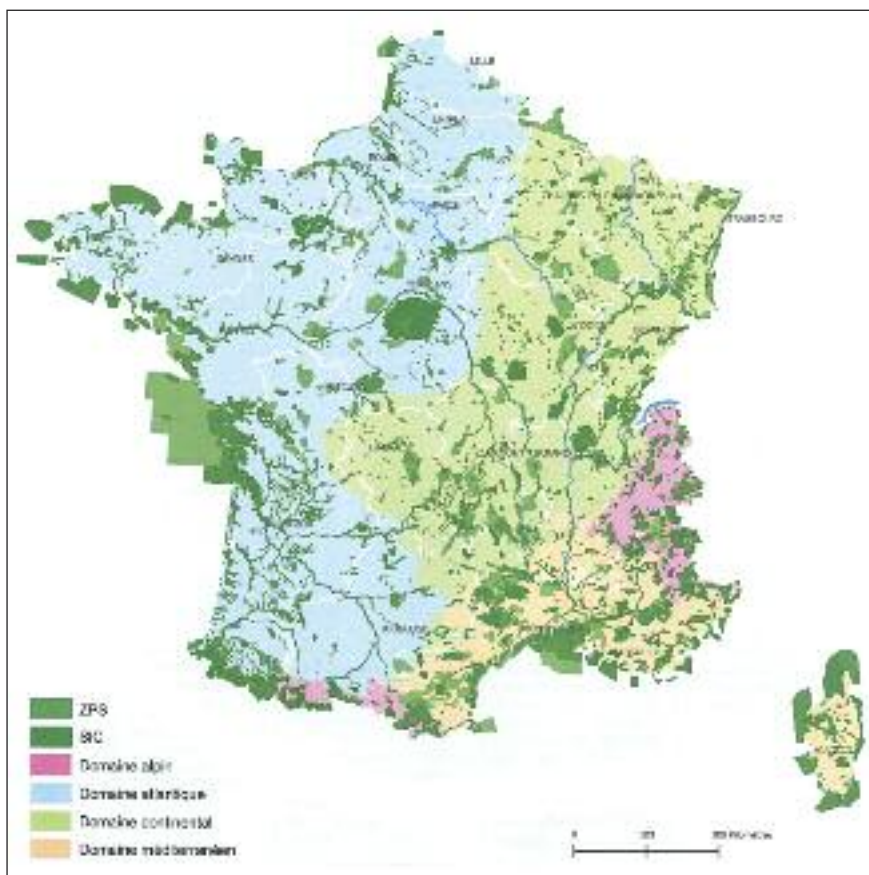
4,6 millions d'ha

"Directive Habitats-Faune-Flore"

Sites Natura 2000 en mer

3,1 millions d'ha

Carte du réseau Natura 2000 état au 31 décembre 2008



Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

Un ensemble de caractéristiques de nature à rendre possible la survie et la reproduction d'une espèce donnée

Au sens de la directive « Habitats Faune Flore », les habitats naturels sont des « zones terrestres ou aquatiques, se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles ».

A titre d'exemple, les forêts à épicéas, les pinèdes de pins à crochets et les forêts alpines de mélèzes sont trois types d'habitats naturels que l'on peut regrouper dans le grand ensemble des forêts de conifères des montagnes tempérées.

Pour décrire un habitat, on utilise :

- tantôt la description physique : roche, relief, climat, nature du sol... Par exemple, une dune peut être fixe ou mobile, à dépressions humides, côtière, constituée de sables carbonatés ou non, soumise à un climat méditerranéen ou nord-atlantique... ;
- tantôt les caractéristiques de sa végétation ou de sa faune : on parle de forêts méditerranéennes à feuilles caduques ou de forêts de conifères alpines et subalpines...

Les différents types d'habitats ont fait l'objet d'une typologie simplifiée avec une nomenclature codée bien spécifique au niveau européen : la nomenclature Corine Biotope : **COR**respondance **IN**formation **E**cologique.

L'habitat d'une espèce (animal, plante, champignon...) est l'ensemble des lieux, caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce. Il est constitué d'habitats tels que des eaux dormantes, des prairies humides, des éboulis rocheux, des vieux murs, des clochers....

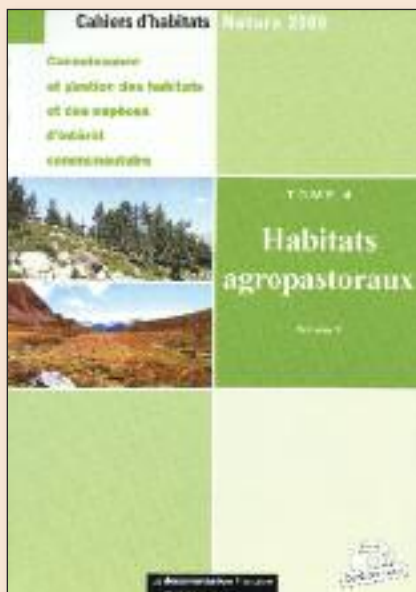


Bécassine des marais

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Ce sont les habitats correspondant aux types mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » et qui ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- ou constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union.



Les Cahiers d'Habitats

Ces ouvrages sont le fruit d'une collaboration étroite entre la communauté scientifique, les gestionnaires d'espaces et les principaux usagers des milieux naturels. Pour la première fois, une collection propose une synthèse actualisée des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble des habitats naturels et espèces végétales et animales visés par les annexes I et II de la directive « Habitats Faune Flore » et présents en France.

La collection, diffusée par la documentation française, compte sept tomes. Les cahiers d'habitats "Oiseaux" sont en préparation. L'ensemble des fiches présentées dans les Cahiers d'Habitats est également disponible depuis le portail www.natura2000.fr



© D.R.

La France, un patrimoine naturel d'exception

75% des habitats prioritaires européens y sont représentés

La France métropolitaine avec ses 550 000 km² se caractérise par sa très grande diversité de climat, de relief, de roches et de sols, mais aussi par la très forte influence des activités humaines sur sa physionomie.

A elle seule, la France métropolitaine est concernée par 4 des 10 régions biogéographiques européennes :

- la **région alpine** qui concerne les massifs des Alpes et des Pyrénées. C'est le domaine des forêts de hêtres ou de conifères, des pelouses rases d'altitude, des landes à rhododendron ou aulne vert, des combes à neige, des éboulis...
- la **région méditerranéenne** dominée par l'olivier, le chêne vert et le chêne liège, le maquis et la garrigue et de nombreux types d'habitats littoraux (dune blanche, dune grise, dune boisée avec forêts à pins parasol et pins maritimes...);
- la **région continentale** caractérisée par des collines et des moyennes montagnes. On y trouve des forêts de hêtres et de chênes, des forêts alluviales, des prairies, des étangs ou lacs artificiels, des tourbières...
- la **région atlantique** dominée par

les plaines et collines, où l'on trouve notamment des hêtraies et chênaies-charmaies, des landes à bruyères et ajoncs et divers types d'habitats littoraux (falaises, estrans, estuaires, prés salés...).

Le patrimoine maritime français réparti sur 3 domaines distincts, la Méditerranée, l'Atlantique et la Manche, constitue un immense réservoir de ressources vivantes : coraux d'eaux froides, mammifères marins, oiseaux de mer, herbiers...

Cette géographie exceptionnelle confère à la France l'un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe. 75 % des habitats identifiés comme prioritaires par la directive y sont représentés.

La flore française métropolitaine compte plus de 5 000 plantes indigènes différentes. Quant à la faune, elle est également d'une très grande diversité.

Cette remarquable biodiversité française est aujourd'hui très menacée. Si l'on prend en compte les espèces tropicales présentes en outre-mer, la France se place au 4^e rang mondial en termes de niveau de menace sur la faune et au 9^e rang pour les plantes.



© D.R.

Les forêts

Avec ses 15,7 millions d'hectares de forêts en métropole (auxquels s'ajoutent 8 millions d'hectares outre-mer, où Natura 2000 n'est pas mis en œuvre), la France possède l'un des domaines forestiers les plus vastes d'Europe : il a doublé en un siècle ! Océaniques, continentales, méditerranéennes, montagnardes ou alpines, ces forêts, très diverses, abritent une grande richesse d'espèces et de milieux naturels, et servent de refuge à de nombreuses espèces fragiles ayant disparu ailleurs. Mais le doublement rapide de la surface boisée indique aussi que la majorité des forêts françaises sont très jeunes et n'accueillent qu'une partie restreinte de leur biodiversité potentielle, en particulier en ce qui concerne les organismes les plus exigeants comme les champignons par exemple. Lorsque les mécanismes biologiques s'expriment librement, une forêt peut abriter plus de 10 000 espèces, cette richesse biologique est généralement bien moindre dans les forêts jeunes et peut rapidement décroître si l'on y pratique une gestion trop intensive ou mal adaptée. La certification forestière, qui se développe depuis 15 ans sous les labels PEFC et FSC

notamment, vise à garantir et renforcer la prise en compte de l'environnement dans la gestion.

Afin de préserver cette biodiversité exceptionnelle, et alors qu'elle couvre 28 % du territoire, la forêt représente près de 40 % des surfaces intégrées dans le réseau Natura 2000.

Les marais

Les marais se classent dans la catégorie des milieux dits « humides » et désignent des habitats recouverts par des eaux douces ou salées peu profondes et une végétation hygrophile (plantes appréciant les milieux humides). Les marais sont des zones très riches en biodiversité (espèces animales et végétales terrestres, aquatiques et amphibiens).

Les deux tiers des milieux humides ont disparu ces 100 dernières années.

Milieux de grand intérêt, ils remplissent de nombreuses fonctions : habitats pour nombre d'espèces de faune et de flore, rôle de filtre pour conserver la qualité de l'eau, protection contre les inondations, économie locale autour de produits du terroir et d'activités touristiques.



© D.R.

La mer, un immense réservoir de biodiversité

La France, une façade maritime importante à l'échelle européenne

Les mers et les océans couvrent 70 % de la surface du globe et constituent le dernier grand gisement de biodiversité encore largement inexploré. Il est difficile d'évaluer le nombre d'espèces actuellement connues mais, selon les estimations, il pourrait varier entre 230 000 et 275 000.

La richesse de la vie marine est particulièrement dense sur les pourtours des mers et des océans. 90 % de la production des pêcheries mondiales proviennent des zones côtières.

Aujourd'hui les écosystèmes marins sont de plus en plus menacés (pollution, changement climatique, surexploitation de la ressource...). Face à ce constat, l'Union européenne a décidé d'étendre le réseau Natura 2000 aux zones maritimes.

Avec ses 32 000 km² d'espaces marins, les eaux métropolitaines françaises abritent un patrimoine naturel remarquable. 75 % des habitats naturels littoraux de la directive « Habitats Faune Flore » sont présents sur le territoire français.

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a permis de préciser les modalités de mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur les espaces marins. Le bénéfice d'une gestion contractuelle des sites Natura 2000 est ainsi accessible aux usagers des espaces marins. Les mesures de gestion envisageables porteront sur un vaste champ d'activités : plaisance et loisirs aquatiques, pêche à pied et pêche professionnelle, aménagements côtiers, élevage d'espèces marines, transport maritime...





© D.R.

Quelques exemples de richesses marines

Adapter les méthodes de pêche, préserver la qualité des eaux et encadrer le tourisme naturaliste pour sauver le grand dauphin

Le grand dauphin est présent sur une grande partie du territoire maritime français. Il fréquente en petits groupes des milieux côtiers en Manche ouest et en Corse, mais des populations beaucoup plus étendues vivent dans le golfe de Gascogne et, dans une moindre mesure, le golfe du Lion. Bien que l'espèce ne soit pas en danger au niveau mondial et qu'elle s'adapte à une grande variété d'habitats, des menaces pèsent localement sur certaines populations.

Le grand dauphin consomme des espèces de poissons commerciales, ce qui peut l'amener à endommager les filets et les prises et l'exposer à des captures ac-

cidentalles. Sa position de prédateur supérieur le rend vulnérable à l'accumulation de contaminants issus des effluents industriels et agricoles. Enfin, les populations côtières sont particulièrement sensibles aux dérangements liés au tourisme.

Préserver la richesse biologique des estuaires

La dynamique des marées allée au caractère saumâtre des eaux confère à cet habitat un fort potentiel biologique. Zone de nourrissage des oiseaux et des jeunes poissons, de transit pour certaines espèces migratrices (saumons, anguilles...) ou encore importantes productions de phytoplancton, les estuaires méritent que des mesures de gestion soient mises en place pour freiner les graves perturbations subies par ce milieu.

Des espèces emblématiques animales et végétales

L'azuré de la sanguisorbe

Ce petit papillon est une espèce floricole. Les prairies humides à grande pimprenelle (nom commun de la sanguisorbe) constituent son habitat de prédilection. Sa chenille commence son développement dans une fleur de sanguisorbe et, au dernier stade de son développement, se laisse tomber au sol. Dès qu'elle est repérée par une fourmi qui la palpe avec ses antennes, la chenille produit une goutte de miellat. Emmenée dans la fourmilière où elle alimente les fourmis en miellat, elle se nourrira d'œufs, de larves et de nymphes de fourmis.

Pour protéger cette espèce, les principales mesures de gestion consistent à préserver les milieux humides, conserver les pratiques agricoles extensives, laisser une marge non fauchée en bordure de parcelle et, pour les secteurs abandonnés, prévoir des actions de fauche ou de pâturage pour éviter l'embroussaillage et le retour de la forêt.



© A. Bédot



© T. Degen - MIEEDDAT

La loutre

Cette espèce était en nette régression en raison de la destruction progressive des habitats aquatiques et palustres, de la pollution et d'un taux élevé de mortalité accidentelle liée au trafic routier.

Un plan de restauration prévoit notamment :

- la conservation des habitats favorables : préservation des zones humides, amélioration de la qualité des eaux, maintien de la végétation des berges et des zones périphériques (création de haies, conservation d'arbres anciens, arrêt du déboisement), maintien voire développement des prairies naturelles...
- des mesures visant à protéger directement l'espèce : adaptation des modes de chasse et de destruction des animaux dits nuisibles, réglementation de certaines techniques de pêche, aménagements de passages à faune sous les routes...



© L. Nédélec - PN Pyrénées

Le lézard montagnard pyrénéen

Ce petit lézard (environ 6 à 7 cm), endémique des versants français et espagnols des Pyrénées, vit exclusivement dans les éboulis rocheux et les falaises bien exposés à la chaleur. La majorité des populations se situe en milieu protégé, à ce jour on peut considérer que l'espèce n'est pas menacée. Pour autant, il convient d'assurer la stabilité des effectifs par des mesures de suivi et d'inventaires, notamment pour permettre des connexions entre les différents groupes.



© J.P. Delmas - CBN Alpin

Le chardon bleu des Alpes

Cette plante glabre de 30 à 70 cm, à la magnifique floraison bleutée, pousse dans les Alpes. Les populations de cette espèce rare se maintiennent dans son habitat d'origine : couloirs d'avalanches, combes fraîches ou éboulis terreux aux pieds des rochers.

En revanche, elle est en nette régression dans les habitats qu'elle avait pu coloniser secondairement : lisières de prairies

fraîches, clairières des boisements clairs, où le maintien de l'ouverture est tributaire des activités forestières et agropastorales. La protection du Chardon bleu consiste avant tout à éviter la fermeture des milieux et à inciter le pâturage et la fauche tardive, après la période de dissémination des graines (fin août à fin septembre), ainsi qu'à respecter l'interdiction de cueillette.

La violette de Rouen

L'espèce, endémique de la vallée de la Seine, présente aujourd'hui seulement entre Rouen et Les Andelys, est strictement inféodée aux pierriers des falaises crayeuses. Cette plante est probablement une relique des temps post glaciaires et elle n'a pu se maintenir que localement dans des situations où l'érosion fluviale a conservé son habitat jusqu'à nous. L'endiguement et la régularisation de la Seine sont à l'origine de sa raréfaction. Sa fragilité au regard de la concurrence des autres plantes et sa sensibilité face aux modifications de son habitat naturel conduisent à une situation alarmante de l'espèce. L'abandon progressif des pratiques pastorales, l'urbanisation et les cueillettes intempestives sont autant de menaces supplémentaires. Pour remédier à cette situation, certaines mesures ont été instaurées, notamment la restauration des pierriers par élimination des plantes fixatrices et l'incitation au pâturage extensif.



© C. Blondel - CBN Baillieux

Des espèces emblématiques d'oiseaux



© R. Riou - LPO Auvergne

Le milan royal

En France, on estime la population actuelle de ce rapace entre 3 000 et 4 000 couples, soit 16 % de la population mondiale. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont liées principalement à la déprise agricole provoquant la régression de ses territoires de chasse. A cela s'ajoutent

la mortalité liée à l'emploi de produits chimiques pour lutter contre le campagnol terrestre, base de son alimentation, et les dérangements dus aux activités agricoles et forestières, lors de la nidification. L'espèce fait l'objet d'un plan national de restauration.

Les principales actions de protection visent à maintenir l'ouverture des milieux, à surveiller les nids, à modifier les modes d'élimination des nuisibles (piégeage) et à diffuser des recommandations auprès des acteurs agricoles et forestiers.

Le martin-pêcheur d'Europe



© JM. Bompar

Ce magnifique petit oiseau aux couleurs chatoyantes se nourrit exclusivement de poissons qu'il pêche en plongeant de promontoires situés au-dessus des eaux stagnantes ou calmes des rivières, étangs, lacs ou bras morts.

Le martin-pêcheur niche dans les parois verticales de berges abruptes et sablonneuses où il creuse des galeries de 40 cm à 1 mètre de profondeur.

La pollution de l'eau qui affecte ses ressources alimentaires et l'artificialisation des berges qui le prive de sites de reproduction sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce. Les dérangements liés aux activités de loisirs sont également un facteur non négligeable du déclin du martin-pêcheur.

De ce fait, toutes les mesures visant à améliorer la qualité de l'eau et à protéger les rives (conservation des berges abruptes, des chablis et de la végétation ligneuse) seront bénéfiques à la protection de l'espèce.

Le flamant rose

Cet oiseau est essentiellement concentré dans les lagunes côtières d'eau salée du sud de la France. Son seul lieu de nidification, en France, est situé au cœur de la Camargue, sur l'îlot du Fangassier. Ce lieu unique et propice à sa reproduction lui offre à la fois protection contre les prédateurs, nourriture en abondance et limon pour la construction des nids.

Un récent événement a mis en lumière l'extrême fragilité de cet écosystème. En effet, en 2007, un conflit social au sein de l'entreprise des Salins a eu pour conséquence l'arrêt momentané de

la production de sel et donc l'assèchement de la lagune. Pour la première fois depuis 30 ans, les 10 000 flamants roses habitués à fréquenter ces lieux n'ont pas nidifié.

A la suite de cet événement, des mesures visant à maintenir le mouvement des eaux dans la lagune ont été prises. Les conditions de conservation du milieu pourront ainsi être maintenues indépendamment de la production de sel.



© D.R.

Des acteurs témoignent

Natura 2000, des opportunités de développement durable et équilibré

« **Quand on reste en dehors des choses, on ne peut pas les influencer** »

Roger Tourret, Maire de la commune d'Audresselles dans le Pas-de-Calais et président du comité de pilotage du site « Falaises et dunes de Wimeureux » veut satisfaire à la fois les objectifs européens et les intérêts locaux.

« Je suis natif d'Audresselles et en qualité de paysan je connais tout particulièrement le terrain. Autrefois, le pâturage des bovins

permettait d'entretenir la nature, mais avec la disparition de l'élevage, la végétation est devenue arrogante. Les ronces et les broussailles mettent en danger les plantes intéressantes et les petits animaux. Je pense être aussi qualifié que d'autres pour gérer les sites. Il faut agir mais je veux aussi pouvoir exposer le point de vue des habitants et éviter que des mesures inappropriées nous soient imposées. Je souhaite faire des propositions cohérentes. La préservation de la nature est un atout touristique pour nous » (mars 2007).



© PNR des caps et marais d'opale





© D.R.

**« Natura 2000 est une chance,
pas une contrainte »**

Christian Bouday, Maire de la Rivière-Drugeon et vice-président de la Communauté de communes du plateau de Frasne et du Val de Drugeon (Doubs)

« Le val de Drugeon est d'une très grande richesse biologique. Dans les années 1990, suite à un projet de gravière, les associations se sont mobilisées et la direction régionale de l'environnement Franche-Comté a monté un projet Life Nature. L'objectif était de rendre au Drugeon son cours naturel, perdu depuis 30 ans, et de restaurer le marais. J'ai eu la chance d'être entouré d'élus et de techniciens motivés. Nous avons pris le temps d'informer les habitants : chasseurs, agriculteurs, usagers et naturalistes. La concertation a évité les blocages lors du passage à Natura 2000 et lors de la mise en place du document d'objectifs. Les habitants se sont appropriés le dossier et en sont fiers aujourd'hui : contrats d'agriculture durable, gestion des effluents d'élevage, assainissement, contrat avec les chasseurs. Nous poursuivons le travail et menons actuellement une réflexion sur l'ouverture des milieux » (juillet 2005).



© D.R.

**« Les gens se sont approprié
une opération qui les concerne »**

José Marthe, conseiller général des Hautes-Pyrénées raconte comment Natura 2000 a été mis en place sur le site du lac de Lourdes.

« Le lac est situé à la périphérie d'une agglomération. Il y a un embarcadère, des pédalos et des kayaks. Le conseil municipal de Lourdes, dont j'étais membre lors de la désignation du site en 1998, voulait protéger le lac sous la forme d'une réserve naturelle. Natura 2000 est donc arrivé à point. Le périmètre a été défini en août 2006, le document d'objectifs finalisé en février 2007. Au départ, nous les « autochtones » étions plutôt réfractaires, pensant que l'opération serait une contrainte de plus. C'est lorsque le préfet a confié le comité de pilotage aux élus et responsables locaux que la confiance est revenue et que tout le monde s'est approprié le projet. Aujourd'hui, tout va pour le mieux sur les 23 sites du département » (janvier 2007).

Extraits du journal du ministère
Ecologie et développement durable.

Natura 2000 en France, une démarche concertée et contractuelle

Contrats et chartes Natura 2000, des dispositifs à l'usage de tous

Pour la gestion de ses sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation.

Un comité de pilotage (COFIL) est constitué pour chaque site. Le comité, présidé par un élu local ou à défaut par le préfet, regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000 : services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques... Il établit le document d'objectifs (DOCOB) du site et suit sa mise en œuvre, après approbation par le préfet. Ce document fixe les objectifs et définit les mesures de toute nature qui peuvent contribuer à la préservation et, s'il y a lieu, la restauration des espèces et habitats justifiant la création du site.

Le comité de pilotage choisit une structure porteuse (collectivité territoriale ou groupement de collectivités) qui est chargée de la réalisation du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Cette structure peut faire appel à des opérateurs ou animateurs.

La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux à travers deux types de dispositifs de gestion des sites :

- **les contrats Natura 2000** : ils sont établis entre l'État et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans un site. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB et conformément à des cahiers des charges figurant dans le DOCOB. Le contrat définit la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'État et sur



© D.R.

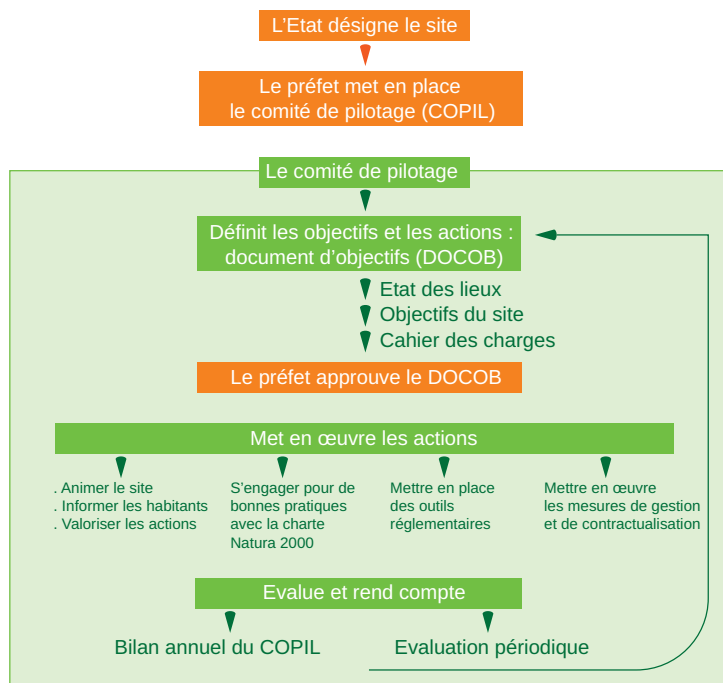
Des contrats Natura 2000 avec les chasseurs

Dans les marais du Cotentin et du Bessin, trois contrats Natura 2000 ont été signés avec les chasseurs afin d'entretenir des mares de chasse au gibier d'eau. L'objectif est de favoriser la biodiversité de ces mares en évitant leur vidange artificielle au printemps, pratique courante localement qui permet un entretien facilité. L'interdiction des produits phytosanitaires et un faucardage tardif complètent les prescriptions.

- **la charte Natura 2000** : elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site Natura 2000. Elle comprend des engagements de l'ordre des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières. Il peut s'agir par exemple de la mise en place de pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces.

un fonds communautaire, le FEADER. A titre d'exemple : entretien de mares, arrachage de plantes envahissantes, fauchages tardifs, constitution de pâturages...

Natura 2000 est une politique co-financée par les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture, les collectivités locales et l'Union européenne. Les mesures nécessaires à la préservation des sites sont souvent intégrées dans les politiques sectorielles.



Evaluation Communautaire tous les 6 ans



Concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement

Un processus d'évaluation des incidences pour adapter les décisions

Dans la logique de la démarche Natura 2000 visant à concilier activités humaines et préoccupations environnementales, les projets d'aménagement (routes, carrières...) ne sont pas nécessairement incompatibles avec les objectifs de préservation. Toutefois, étant susceptibles d'affecter de façon notable le milieu naturel, ils doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation d'incidences.

L'objectif de cette procédure est de prévenir les éventuels dommages directs et indirects, par la mise en place de mesures d'adaptation ou de compensation visant à en atténuer ou éliminer les impacts.

Les évaluations d'incidences concernent tous les projets d'aménagement susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000, qu'ils soient situés ou non à l'intérieur de la zone de protection. La construction d'une route à l'extérieur d'un site peut, par exemple, affecter le régime hydraulique de zones humides présentes sur le site.

L'étude concerne les impacts notables, temporaires ou permanents des aménagements ou travaux, sur des habitats ou

espèces d'intérêt communautaire. En cas d'impact notable, elle doit faire apparaître les mesures envisageables pour supprimer ou atténuer les effets dommageables ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

L'ampleur des études est adaptée à la nature et à l'importance des projets au regard des enjeux de préservation.

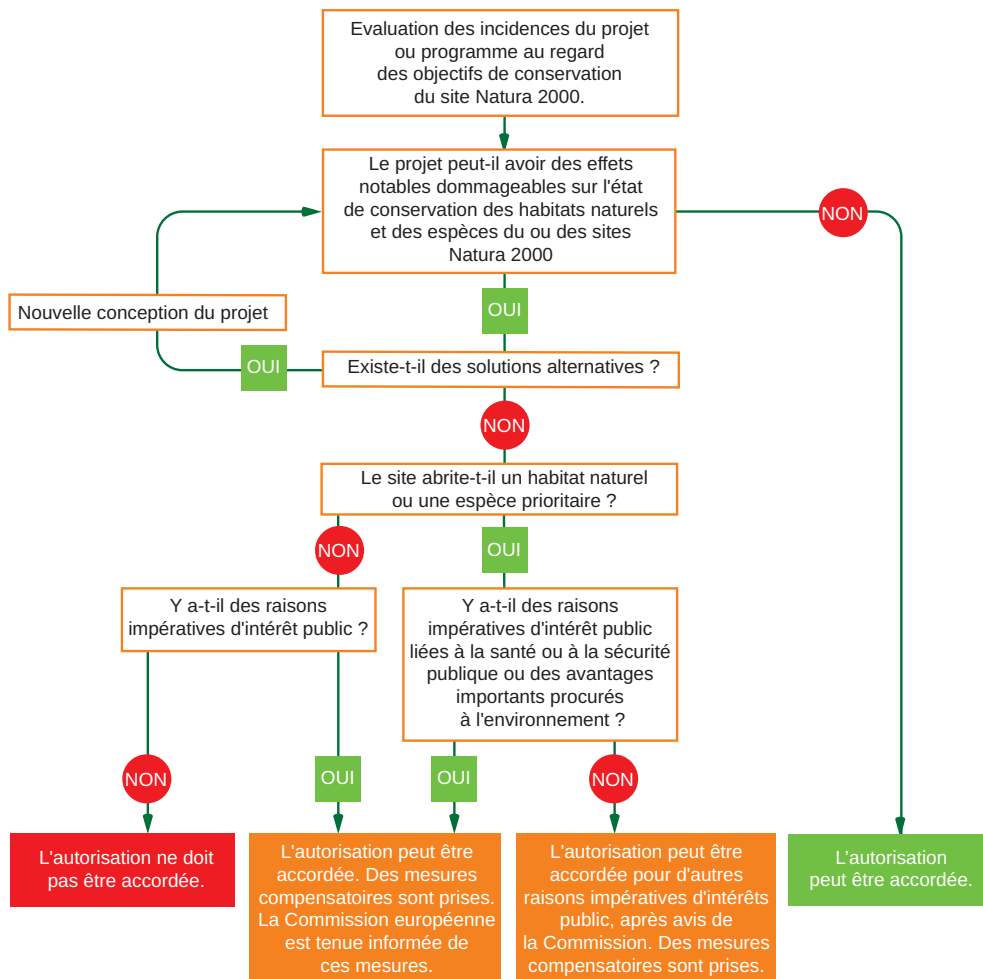
Il appartient aux maîtres d'ouvrage de s'interroger le plus en amont possible sur la nécessité de réaliser une évaluation d'incidences. A cet effet, ils sont invités à se rapprocher des services de l'État et des collectivités compétentes. La commission européenne devra être informée ou donner son autorisation pour les projets ayant un impact sur des habitats naturels ou des espèces prioritaires.



A l'issue de la procédure, l'autorité administrative pourra autoriser le projet s'il ne

porte pas d'atteinte notable à l'intégrité du site Natura 2000.

Processus des études d'évaluation des incidences



Une première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

132 habitats naturels, 291 espèces animales et végétales expertisées

Dans le cadre des évaluations régulières des États membres de l'Union européenne sur la mise en œuvre de la directive « Habitats Faune Flore », une première évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire a été menée en 2007 dans les 27 États de l'Union. En France, l'exercice a été coordonné par le muséum national d'Histoire naturelle ; il constitue un bon indicateur de l'état actuel de la biodiversité remarquable. Au total, 132 habitats naturels, 291 espèces animales et végétales appartenant aux 4 grandes régions biogéographiques françaises ont été expertisés.

L'étude a été menée sur tout le territoire métropolitain selon les critères suivants :

- aire de répartition ;
- effectif (ou surfaces couvertes pour les habitats) ;
- surface d'habitat occupé (espèces)/ bonne fonctionnalité (habitats) ;
- perspectives de maintien.

Les résultats de l'évaluation font apparaître une forte disparité selon les régions biogéographiques. Ainsi, on note un assez

bon niveau de conservation des espèces et des habitats sur les domaines alpin et méditerranéen, tandis que celles et ceux situés en domaines atlantique et continental sont dans un état de conservation plus défavorable.

Tandis que les forêts, les milieux rocheux, les landes ou fourrés sont plutôt bien conservés, l'étude par type d'habitat fait apparaître une situation très critique pour les milieux aquatiques marins et côtiers, les tourbières...

En domaines continental et atlantique, ce sont surtout les pelouses et prairies qui sont en danger, en raison de la nette régression de leur surface.

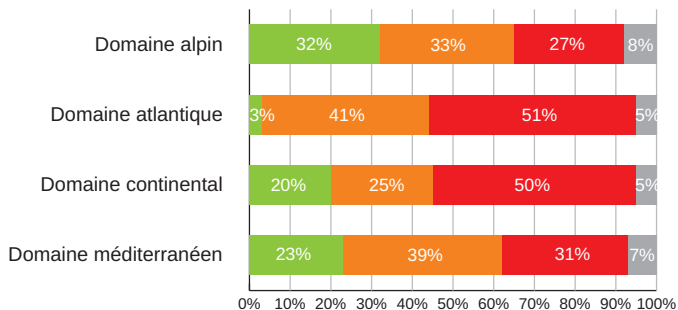
Concernant les espèces, la tendance est similaire. La faune et la flore aquatiques (poissons, amphibiens...) sont en situation défavorable alors que les espèces inféodées aux milieux forestiers ou ouverts (mammifères terrestres, insectes, reptiles) se portent plutôt bien.



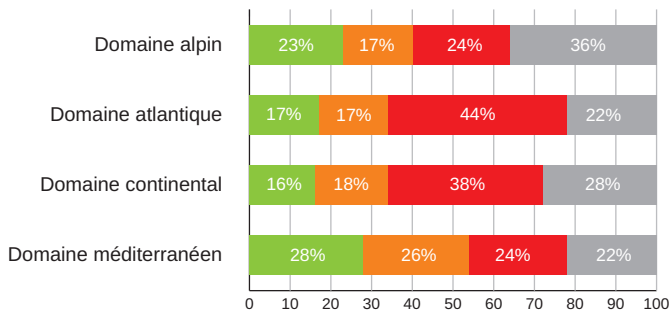
Pour les espèces végétales, la situation est mitigée. L'avenir d'une partie des plantes à fleurs s'annonce plutôt morose dans la perspective des changements climatiques attendus. D'autres espèces, comme les

fougères ou certaines mousses, souffrent également de la disparition progressive de leurs habitats naturels.

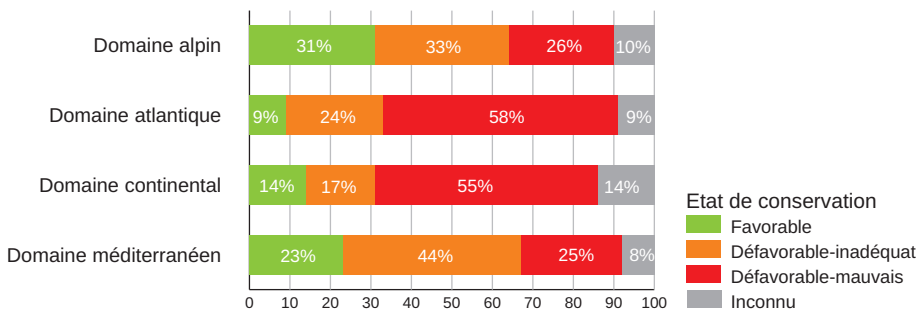
Etat de conservation des habitats naturels et semi-naturels par domaine biogéographique



Etat de conservation des espèces animales par domaine biogéographique



Etat de conservation des espèces végétales par domaine biogéographique



Vallées de la Loire et de l'Allier



Situation géographique : Bourgogne et Centre.

Nom des sites : vallées de la Loire et de l'Allier (Cher), vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire (Nièvre), Bec d'Allier (Nièvre), val d'Allier Bourguignon (Nièvre).

Sites désignés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

Animateurs des sites : conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (animation) et conservatoire des sites naturels bourguignon (communication).

Superficie : 8 639 ha.

Biologie des sites

En raison de la dynamique fluviale, ces territoires se caractérisent par une infinité de micro-milieus en perpétuel mouvement. Grèves, berges abruptes, îles forment une mosaïque d'habitats naturels qui abritent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Activités socio-économiques

Activités agricoles essentiellement extensives et forestières sur la plus grande partie des sites. On note également des activités piscicoles et cynégétiques ainsi qu'une importante activité touristique



Rosalie des Alpes

(vignobles du Sancerrois et de Pouilly-sur-Loire, pratique du canoë kayak, randonnées).

Enjeux

Afin de conserver les habitats naturels remarquables situés de part et d'autre des cours d'eau (plus de 130 km de cours d'eau), il convient de :

- maintenir et restaurer la dynamique naturelle de la Loire et de l'Allier ;
- préserver les prairies, les pelouses



© N. Pointecouteau / CSNB

© I. Gravand - Conservatoire du Centre

- environnantes et la forêt alluviale ;
- assurer la continuité écologique de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents ;
- améliorer la qualité de l'eau ;
- gérer la fréquentation de manière à préserver les habitats tout en maintenant l'activité locale.

Des actions sur le terrain

Les pelouses pionnières sur sable accueillent une flore rare, voire exceptionnelle.

Le maintien de l'ouverture des milieux (pâturage, fauche et griffage) constitue la principale action de préservation.

Un site, d'une cinquantaine d'hectares de pelouses à fétuque et armoise champêtre, va prochainement faire l'objet d'un premier contrat Natura 2000.

Des aménagements spécifiques et des mesures pour préserver les sites de reproduction des populations de poissons

© S. Gressette - Conservatoire du Centre



Cuivré des marais

migrateurs comme le saumon ou la lamproie ont été mis en place.

La protection des vieux arbres joue un rôle important pour un grand nombre d'insectes tels le pique-prune, le grand capricorne ou certaines espèces de libellules. Des contrats sont aujourd'hui en cours de recherche.

Un partenariat fructueux entre gestionnaires d'espaces naturels et professionnels de l'agriculture

Afin de réaliser un projet cohérent pour les agriculteurs, les deux conservatoires régionaux des espaces naturels Centre et Bourgogne ont choisi de mettre en place un partenariat avec les organismes professionnels agricoles de la Nièvre (ADASEA - association chargée d'accompagner les évolutions du milieu rural - et chambre d'agriculture).

Les uns ont apporté leurs compétences en matière d'écologie et leurs connaissances des sites, les autres, en prise directe et permanente avec le monde agricole, ont permis que soient pris en compte les contraintes et les besoins des professionnels du secteur.

Au final, ce partenariat bénéficie à tous et permettra de proposer aux agriculteurs une offre complète de mesures agro-environnementales s'appuyant sur l'expérience de ces 4 organismes.

Trégor-Goëlo



Situation géographique : Bretagne.

Nom des sites : Côte de Trestel à la baie de Paimpol, estuaires du Jaudy et du Trieux, archipel de Bréhat (directive « Habitats Faune Flore ») ; Estuaires du Jaudy et du Trieux (directive « Oiseaux »).

Animateur des sites : communauté de communes Paimpol-Goëlo.

Superficie : 13 794 ha dont 11 041 ha en milieu marin.

Biologie des sites

Ce territoire se caractérise par un ensemble de milieux d'une très grande richesse écologique. Estrans, îles et îlots, cordons littoraux, zones humides littorales, pointes rocheuses, coteaux boisés et estuaires abritent une faune et une flore côtières spécifiques. On y trouve un des plus grands herbiers de zostères marines.

Activités socio-économiques

Tourisme et loisirs (notamment pêche à pied et plaisance), pêche professionnelle, conchyliculture, récolte et transformation d'algues, extraction de matériaux marins, agriculture. Une partie du site fait l'objet



Chou marin

© C. C. de Paimpol-Goëlo

d'un schéma de mise en valeur de la mer approuvé en 2007.

Enjeux

L'enjeu principal est de concilier la préservation de la biodiversité locale avec les multiples usages du site en s'appuyant sur la participation active des acteurs locaux.

Quelques exemples d'actions inscrites au document d'objectifs et réalisées dans le cadre du programme Life « Archipels et îlots marins de Bretagne » (1999 - 2002)



© C. C. de Paimpol-Goëlo

ou de contrats Natura 2000 avec les communes gestionnaires de sites naturels :

- maintien de lagune et de marais arrière-littoral par la fauche et le pâturage ;
- préservation des habitats de prés-salés par la reconstitution et l'entretien de talus-haies dans l'estuaire ;
- restauration des landes par le gyrobroyage, la fauche et la suppression de jeunes pins ;
- actions pédagogiques de sensibilisation du grand public à la fragilité de l'estran (initiation aux techniques douces de pêche à pied...).

Projet d'extension du site en mer

Au titre de la directive « Habitats Faune Flore », le projet d'extension du site a pour but la prise en compte d'habitats tels que les bancs de sable, les cailloutis et les bancs de maërl. C'est aussi un secteur



Fauche de fougères

© C. C. de Paimpol-Goëlo

fréquenté régulièrement par les mammifères marins : phoques gris, dauphins de Risso, marsouins.

Au titre de la directive « Oiseaux », le projet d'extension vise, quant à lui, les zones d'alimentation d'oiseaux marins ou côtiers : sternes, limicoles, puffins des Baléares...



© D.R.

Protéger la reproduction des sternes

Chaque printemps, après un long périple depuis l'Afrique, les sternes reviennent sur leur lieu de reproduction. Elles nichent sur les grèves des îlots où elles établissent leur nid à même le sol dans une cuvette de sable. Malheureusement, les dérangements occasionnés par la présence humaine, associés à la prédation des œufs et des petits par les goélands et les visons d'Amérique, sont à l'origine de leur déclin progressif.

Des mesures de gestion ont donc été engagées pour la protection des populations de sternes :

- campagne d'information et de sensibilisation du grand public ;
- mise en place d'un suivi scientifique des lieux de ponte par le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor sur les îles et îlots du Trégor-Goëlo ;
- pose d'un grillage de protection à Pleubian, second site de nidification des sternes naines en Bretagne, afin de limiter les dérangements liés aux randonneurs et aux prédateurs ;
- dératissage de l'île Saint Riom et des îlots adjacents.

La Crau



Situation géographique : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nom du site : Crau Centrale - Crau sèche.

Site désigné au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

Animateur du site : comité du Foin de Crau.

Superficie : 43 000 ha.

Biologie du site

Le site est essentiellement constitué de deux habitats d'intérêt communautaire : une formation steppique, appelée localement coussouls, et des prairies permanentes irriguées. Cette steppe accueille des espèces telles le ganga cata, l'outarde canepetière, le faucon crécerellette ou encore le lézard ocellé. Les prairies abritent des espèces de milieux plus tempérés implantées dans les zones irriguées et bocagères :

le crapaud calamite, le pélobate cultripède ainsi qu'un grand nombre de libellules. Les haies en bordure des prés offrent un gîte à de nombreuses espèces insectivores : oiseaux, reptiles, chauves-souris.

Activités socio-économiques

Les steppes et les prairies présentent la particularité de se maintenir uniquement grâce aux activités agricoles traditionnelles : l'élevage ovin et la production de foin. Ces deux activités sont étroitement liées sur le plan économique : les prairies occupent une place importante dans le calendrier de pâturage des troupeaux transhumants et leur juxtaposition géographique joue un rôle essentiel au maintien de la biodiversité du site.

Enjeux

L'enjeu principal est le maintien des activités agricoles traditionnelles alors que la pression foncière, le développement industriel et l'agriculture intensive font peser des menaces sur ce territoire.



© Comité du Foin de la Crau



© Fabre

Les actions mises en place sont essentiellement de type agro-environnemental, il s'agit de contrats souscrits pour 5 ans entre l'Etat et les agriculteurs.

Une indemnité est perçue par les éleveurs et les exploitants agricoles en contrepartie des engagements pris pour le maintien et

l'entretien du réseau de canaux d'irrigation ou pour le maintien du pastoralisme sur la steppe. Dans le cadre des contrats d'agriculture durable, ce sont ainsi près de 6 000 ha de prairies qui ont été contractualisés, sur les 13 000 ha que comporte le site.

Des mesures rémunérées pour l'entretien des systèmes d'irrigation

Des mesures pour le maintien et l'entretien des systèmes d'irrigation traditionnels ont été mises en place et donnent droit à une rémunération à l'hectare.

Sur le réseau hydraulique, il faut maintenir et entretenir des canaux et filioles, éliminer des végétaux et des obstacles pour faciliter l'écoulement de l'eau, désherber et régler le brûlage.

Sur les prairies permanentes de type Crau, il s'agit d'irriguer régulièrement par submersion, rendre le pâturage obligatoire, ne pas procéder à des retournements, autoriser le nivellement ou le surfaçage sous certaines conditions et autoriser, seulement sous certaines conditions, le désherbage chimique.

Sur les autres cultures et prairies, il y a obligation d'irriguer régulièrement.



© S. Aubel - Indigo

Vosges du Nord



Situation géographique : Alsace.

Nom du site : Vosges du Nord.

Site désigné au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

Animateur du site : Parc naturel régional des Vosges du Nord « Sycoparc ».

Superficie : 5 000 ha.

Biologie du site

Ce site à 95 % forestier (plus de 90 % de forêts publiques) et de faible altitude est localisé au cœur du parc naturel régional des Vosges du Nord. Les hêtraies faiblement transformées couvrent 60 % du territoire, elles offrent un habitat favorable à une faune et une flore d'une très grande richesse (pics, rapaces, chat sauvage, lynx, chauves-souris, reine des prés...). Ruisseaux et zones humides participent également à la biodiversité locale.

Activités socio-économiques

Exploitation forestière pour la production de bois. Agriculture, chasse, pêche, tourisme, randonnée. Ce territoire fragile



Couple de faucons pèlerins

se situe en marge des grands pôles régionaux de développement.

Enjeux

L'enjeu principal du site est d'assurer une meilleure conservation des habitats forestiers.

A cet enjeu, s'ajoutent des objectifs complémentaires :

- maintenir en bon état de conservation les espèces remarquables (chauves-souris, pics, faucon pèlerin, hibou grand-duc...);
- restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières;
- maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides;



© Sycoparc



© Sycoparc

Un panorama du site Vosges du Nord

- conserver des espaces ouverts aux abords des villages ;
- former les acteurs et sensibiliser la population.

Comment préserver les habitats du site et la faune qui y est associée ?

- mettre en place des régénérations forestières favorisant les essences autochtones comme le hêtre ou le chêne et ne plus réaliser de plantation d'espèces allochtones comme l'épicéa ou le douglas ;
- privilégier les méthodes de régénération lente et progressive des peuplements résineux allochtones afin de favoriser la régénération naturelle du hêtre ;
- surveiller l'extension des espèces végétales invasives ;
- limiter le passage des engins forestiers sur les cloisonnements des parcelles forestières pour préserver le sol ;
- désigner un nombre plus important d'arbres à vocation biologique à conserver (arbres morts, arbres à cavités ou fissures ou autres arbres à intérêt biologique) ;
- limiter l'impact de la gestion sylvicole sur les cours d'eau ;
- limiter l'utilisation des herbicides et réduire l'usage des insecticides aux seuls traitements de bois abattus ;
- mettre en place des suivis permanents : placettes forestières, sites de reproduction du faucon pèlerin et du hibou grand-duc, site de reproduction et d'hivernage des chauves-souris...

Une charte de bonnes pratiques pour une gestion forestière plus proche de la nature

Les actions répertoriées dans le document d'objectifs vont notamment être mises en œuvre via la charte Natura 2000. Signée par l'Office national des forêts et l'ensemble des communes forestières, la charte s'applique sur près de 4 500 ha, soit 90% de la superficie du site. Les signataires s'engagent à suivre les « bonnes pratiques » énumérées dans la charte : favoriser les espèces végétales locales, favoriser la permanence du couvert arboré, limiter l'utilisation des produits chimiques, minimiser les impacts des travaux sur les zones humides et favoriser la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire des cours d'eau. L'adhésion à la charte permet au propriétaire de bénéficier d'une exonération sur le foncier non-bâti. Les mesures mises en œuvre seront contrôlées par les services départementaux chargés de l'agriculture.

Massif de Madres-Coronat



Situation géographique : Pyrénées orientales.

Nom du site : massif de Madres-Coronat.

Site désigné au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

Animateur du site : parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Superficie : 21 300 ha.

Biologie du site

Situé au nord de la chaîne des Pyrénées, le Madres Coronat est un territoire montagnoux dont l'altitude varie de 430 à 2 469 mètres. Cette amplitude, le climat très contrasté et les activités humaines sont à l'origine d'une mosaïque de milieux très divers.

Si le site est en grande partie recouvert par la forêt, il existe des espaces ouverts de prairies et de landes, utilisés pour le pâturage des vaches et des moutons, ainsi que des zones humides : tourbières, rivières et sources pétifiantes.

Une flore de type méridional (garrigues, genêt purgatif...) côtoie une flore montagnarde (hêtraies, pelouses alpines, landes à genêts...).

La faune est également très riche, notamment en chauves-souris et en oiseaux (aigle royal, gypaète barbu, faucon pèlerin...).



© C. Meunier

Activités socio-économiques

Parsemé de quelques villages, ce territoire est resté très naturel et en bon état de conservation.

L'élevage extensif permet l'entretien des espaces ouverts. Le tourisme et les activités de loisirs sont en constant développement.

Enjeux

Les enjeux prioritaires sur le site sont :

- favoriser et maintenir les milieux ouverts ;



© N. Pointecouteau / CSNB

- préserver les zones humides ;
- gérer la fréquentation du site ;
- mieux informer et sensibiliser la population locale.



© D.R.



© D.R.

Grand rhinolophe

Des contrats Natura 2000 pour la restauration et l'entretien des vergers

Les chauves-souris sont très présentes sur le site de Madres-Coronat. Ces animaux jouent un rôle écologique important en participant à la régulation des populations d'insectes qu'elles chassent en volant. Les vergers, très riches en proies, constituent d'excellents terrains de chasse. Autrefois très présents dans la vallée de Nohèdes, les vergers ont malheureusement été progressivement abandonnés. Pour lutter contre l'envahissement des terrains par la végétation, un programme de réhabilitation de ces milieux a été mis en place : débroussaillage, traitements à base d'engrais écologiques... Deux propriétaires, signataires de contrats Natura 2000, sont aidés financièrement pour la restauration de ces vergers et leur entretien par le pâturage et la taille. D'autres personnes de la vallée souhaitent s'engager dans la démarche pour le maintien de la biodiversité.

Un contrat Natura 2000 pour préserver les prairies sèches sur calcaire

La commune de Nohèdes a signé un contrat Natura 2000 pour maintenir une prairie riche en orchidées sur terrain calcaire. Ces terrains privés en fond de vallées ont été abandonnés suite à la déprise agricole et sont colonisés par les noisetiers, les églantiers, les pins... Afin de maintenir ces prairies inscrites à la directive « Habitats, Faune, Flore », la mairie s'est engagée à débroussailler régulièrement le terrain et a passé une convention avec un éleveur qui pâturera au printemps et à l'automne.

Ce contrat, comme ceux signés pour la restauration des vergers, permet la réouverture des milieux sur l'ensemble de ce fond de vallon et bénéficiera à de nombreuses espèces des directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ».

Vallée de la Scarpe et de l'Escaut



Situation géographique : Nord Pas-de-Calais.

Nom du site : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut.

Site désigné au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

Animateur du site : syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut, en collaboration avec l'Office national des forêts, la chambre d'agriculture du Nord et le centre régional de la propriété forestière du Nord-Pas-de-Calais.

Superficie : 13 000 ha.

Ce territoire, adossé à la frontière belge, est situé au sein du parc naturel régional Scarpe-Escaut, ce dernier forme avec le parc naturel wallon des Plaines de l'Escaut, le parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Biologie du site

Les plaines alluviales de la Scarpe et de l'Escaut se caractérisent par une mosaïque d'écosystèmes interdépendants de forêts et de milieux humides : tourbières, marais, étangs, bois tourbeux, prairies alluviales, roselières...

Certains milieux présentent un caractère xérique (terrils), vestige des anciens

paysages miniers aujourd'hui reconquis par la nature : terrils et étangs d'affaissements miniers, chevalements, carreaux de fosse, cités minières...

Cette large palette de milieux attire une faune et une flore abondantes avec plus de 200 espèces d'oiseaux, de nombreuses espèces d'amphibiens et une flore remarquable.

Activités socio-économiques

Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, tourisme de proximité.

Enjeux

Les principaux enjeux sur le site sont :

- préserver de nombreux secteurs de grande valeur écologique et développer la biodiversité ;
- pérenniser les milieux humides bénéficiant d'une eau en qualité et quantité suffisante ;
- développer des modes de gestion concertés et de préservation de l'espace ;
- favoriser les usages garantissant le maintien d'une grande valeur écologique du site.



© PNR SE

La coopération transfrontalière, un objectif permanent

Entretiens avec Gérald DUHAYON du parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et Benoît GAUQUIE, du parc naturel des plaines de l'Escaut (Belgique)

Comment avez-vous travaillé ensemble ?

La collaboration transfrontalière est antérieure à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, aussi bien en France qu'en Belgique. Nous savions naturellement que la valeur écologique de certains espaces ne s'arrêtaient pas brusquement à la frontière. Quand les premières sélections de sites Natura 2000 ont été connues, nous avons constaté l'incohérence transfrontalière d'un réseau normalement européen et avons alors communiqué sur cette problématique.

Comment s'est effectuée la désignation des sites ?

Côté belge

Dans l'urgence, l'identification et la proposition de sites ont été effectuées directement par la région wallonne sans concertation avec les opérateurs locaux. C'est de sa propre initiative qu'un agent de la région wallonne a sollicité l'un ou l'autre naturaliste pour obtenir des données complémentaires ou des propositions de nouveaux sites. A noter que toutes les réserves naturelles domaniales ont été sélectionnées par défaut et que tous les sites, même désaffectés, en zone d'exploitation carrière ont été exclus par défaut. Quant aux arrêtés de désignation, ils sont seulement en cours. Aucun site n'a encore été désigné sur le territoire du parc naturel des plaines de l'Escaut.

Côté français

Les premières propositions de périmètre, très ambitieuses, ont été effectuées par l'Etat sur la base des consultations de scientifiques. Il s'en est suivi une intense discussion avec les représentants locaux, qui a duré 4 ans, pour en arriver aux périmètres actuels. Le parc naturel régional Scarpe-Escaut n'a pas pris part à cette étape de désignation.

Avez-vous des projets d'action à mener en commun ?

Les prochaines étapes de la coopération transfrontalière devraient nous permettre de travailler plus en profondeur sur le réseau Natura 2000, par la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques en commun, en favorisant le rapprochement des différents gestionnaires belges et français pour permettre la mise en œuvre d'une gestion cohérente de part et d'autre de la frontière. Mais pour cette dernière étape, le parc naturel des plaines de l'Escaut doit être associé à la mise en œuvre des contrats de gestion Natura 2000 sur son territoire. La méthodologie appliquée pour rédiger et mettre en œuvre les contrats de gestion Natura 2000 sera partagée et discutée entre les deux parcs, ce qui permettra d'optimiser les outils.



Gérald DUHAYON

© D.I.R.



Benoît GAUQUIE

© D.I.R.

Le projet européen LIFE

"Nature et Territoires en région Rhône-Alpes"



Ce réseau de 16 sites Natura 2000, soit 10% des sites de la région, a pour objectif de démontrer que des synergies peuvent exister entre politique de protection de la nature et développement local des territoires.

L'identification de ce réseau de sites a été guidée par la diversité des situations géographiques et socio-économiques de Rhône-Alpes, la variété des enjeux liés au patrimoine naturel et la représentativité des partenaires techniques et administratifs impliqués. Toutes les opérations sont portées ou cofinancées par des collectivités locales.

L'Office national des forêts, bénéficiaire du Life, a désigné un chef de projet régional unique. La coordination du programme repose sur un comité de pilotage régional associant l'ensemble des partenaires et un comité de pilotage local pour chacun des sites retenus.

Enjeux identifiés sur ces territoires

- maintien d'une activité pastorale pour préserver les prairies de montagne ;
- maintien d'une activité sylvicole favorable

aux habitats et espèces Natura 2000 dans les forêts de montagne ;

- gestion de la ressource en eau pour préserver en particulier les zones humides ;
- organisation de la fréquentation touristique pour mettre en valeur les espaces naturels tout en évitant la dégradation des habitats.

Le résultat attendu du programme est que Natura 2000 soit intégré aux politiques de développement territorial et pris en compte en amont dans les choix d'aménagement et l'affectation des ressources budgétaires.

Life Nature, L'Instrument Financier pour l'Environnement, est un fonds européen destiné à financer les politiques de préservation de la biodiversité en Europe. Les actions éligibles doivent porter sur le maintien ou le rétablissement d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.





© D.R.

Le Life Rhône-Alpes en chiffres

- . 25 partenaires et 50 actions ;
- . 1 comité régional et 16 comités de pilotage locaux ;
- . 1 coordonnateur régional ;
- . 2,8 millions d'euros de budget.

Une gestion forestière au service de la biodiversité

36 contrats Natura 2000 portant sur une surface d'environ 800 ha pour un montant de plus d'1 million d'euros ont été signés. Ils engagent l'Etat et les bénéficiaires pour cinq ans et permettent aux propriétaires de mener des travaux pour conserver les habitats forestiers et développer la biodiversité avec l'appui technique et le financement de l'Etat.

Les actions menées devront permettre de :

- ouvrir des zones propices au développement d'habitats ouverts ;
- favoriser les structures végétales favorables à certaines espèces animales et végétales ;
- lutter contre l'envahissement des plantes indésirables ;
- restaurer le fonctionnement de systèmes hydrauliques ;
- permettre le maintien de bois sénescents propices aux insectes, mousses, lichens, champignons, oiseaux ;
- réduire l'impact des dessertes forestières ;
- irrégulariser des peuplements forestiers sans vocation productive...

Le site Natura 2000 de Charmant Som (Isère)

Sur ce site, des travaux ont permis la restauration des pelouses d'altitude fortement dégradées du fait d'une fréquentation anarchique. Le profil en long du sentier du Charmant Som a été revu pour limiter l'érosion. Le public a été canalisé et un panneau expliquant les enjeux de la préservation des habitats a été installé.

www.life-nature-territoires.eu



Sentier érodé

© D.R.

Etat du réseau et perspectives

Une obligation de résultats en 2012

Au niveau communautaire, les Etats membres se sont engagés aux côtés de 130 autres pays dans le monde à "enrayer le déclin de la biodiversité à l'horizon 2010". La mise en place du réseau Natura 2000 doit y contribuer.

Le réseau est maintenant stabilisé en France sur le domaine terrestre et ne devrait plus recevoir que des extensions marginales. Il a été complété sur les espaces marins et couvre ainsi plus de 3,1 millions d'hectares en mer.

Dans la perspective du prochain état des lieux de 2012, l'objectif principal est de **réussir la gestion des sites pour maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces.**

Quatre axes de travail sont mis en avant :

- développer les connaissances sur les habitats et les espèces pour aider à l'élaboration des propositions de gestion et d'évaluation des activités terrestres et marines ;
- tirer les leçons de la première évaluation du réseau Natura 2000 réalisée en 2007, à savoir intégrer la préservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques du territoire ;
- poursuivre la démarche contractuelle engagée sur les sites en favorisant la concertation et les partenariats à toutes les échelles ;
- valoriser le patrimoine du réseau Natura 2000 et faire connaître les actions entreprises sur les sites pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques.

Porquerolles



Posidonies du Cap d'Agde : une charte Natura 2000 en mer

Il s'agit d'une première expérience menée sur le site « Posidonies du Cap d'Agde » pour élaborer une charte Natura 2000 en mer. Son principe a été adopté à l'unanimité des membres du comité de pilotage du site.

La charte propose 11 engagements :

- **Répartition de pression** : rester sous le seuil de tolérance écologique en terme d'activités humaines.
- **Plongée** : respect de la charte locale rédigée en concertation avec les structures de plongées.
- **Veille écologique** : transmission des observations naturalistes en mer.
- **Mouillage** : dissuader le mouillage forain sur les habitats fragiles.
- **Pêche** : plusieurs actions possibles des pêcheurs (carénage propre, gestion des déchets de pêche...).
- **Chasse sous-marine** : permettre sa pratique en respectant les équilibres écologiques locaux.
- **Plaisance** : encourager les plaisanciers à se doter d'une cuve eaux usées, à mieux gérer leurs déchets de bord, à utiliser les zones de carénage et sanitaires des ports.
- **Balisage** : encourager les collectivités à installer des systèmes de balisage écologiquement acceptables sur les sites fragiles et à recycler les anciens corps-morts.
- **Information** : mission d'information éco-citoyenne.
- **Qualité des eaux** : engagement de tous dans la protection de la qualité des eaux en mer et à terre.
- **Entreprises liées au milieu marin** : être un exemple de développement durable et assurer le relais de l'information auprès de la clientèle.

Ces engagements relèvent de l'engagement individuel ou collectif. Certains ont déjà fait l'objet d'applications expérimentales, notamment en matière de plongée sous-marine.



Pilotage national, régional, local

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et
de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

www.natura2000.fr

Muséum national d'Histoire naturelle (expertise scientifique)

www.mnhn.fr

Agence des aires marines protégées (appui technique pour Natura 2000 en mer)

www.aires-marines.fr

Atelier technique des espaces naturels (méthodologie - formation)

www.espaces-naturels.fr

CNASEA

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
(paiement des contrats Natura 2000)

www.cnasea.fr

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DDT Direction départementale des territoires

Localement, se rapprocher de la structure (collectivité territoriale ou groupement de collectivités) choisie par le comité de pilotage pour réaliser le document d'objectifs du site ou suivre sa mise en œuvre.



Sabots de Vénus

Les membres du Comité national de suivi et de concertation Natura 2000

Association des Régions de France
Association nationale des élus de la montagne
Assemblée des départements de France
Association des maires de France
Fédération nationale des communes forestières
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
Fédération nationale de la propriété privée rurale
Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
Confédération paysanne
Centre national des jeunes agriculteurs
Fédération nationale des chasseurs
Union nationale des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques
Fédération française de la randonnée pédestre
Fédération France nature environnement
Ligue de protection des oiseaux
Fédération des conservatoires d'espaces naturels
Réserves naturelles de France
Office national des forêts
Centre national professionnel de la propriété forestière
Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
Assemblée permanente des chambres d'agriculture

D'autres experts scientifiques

Centre thématique européen pour la protection de la nature
Conservatoires botaniques nationaux et leur Fédération
Institut français de l'environnement
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Réalisation et rédaction : Arthésis (04 72 59 00 00)

2009

